Politique et religion à Fribourg dans une période difficile : la fin du XVIe siècle (1564-1588)

Autor(en): **Maillard, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **40 (1952)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-818160

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

XLme Année N° 2 1952

POLITIQUE ET RELIGION A FRIBOURG DANS UNE PÉRIODE DIFFICILE:

LA FIN DU XVIe SIÈCLE (1564-1588)

par ANDRÉ MAILLARD

Les réflexions que je rassemblerai sous ce titre sont l'aboutissement de ma thèse sur la politique fribourgeoise entre le traité de Lausanne (30 octobre 1564) et l'adhésion de notre canton à l'alliance espagnole (26 février 1588). Je me propose d'examiner ici dans quelle mesure et comment l'évolution qui fait l'intérêt de cette étude fut causée par la rénovation religieuse issue du concile de Trente. J'ai conscience en abordant ce problème de ne pouvoir offrir des certitudes absolues, car la relation causale est dans l'esprit des hommes, et eux-mêmes, la plupart du temps, n'en ont pas une conscience claire. Il faut donc chercher à pénétrer dans leur conscience par induction, en se basant sur des groupes de convergences, en comparant le comportement des individus les mieux connus en diverses circonstances, en cherchant à établir une cohérence entre les propos qui leur échappent et dont ils ne soupçonnent sûrement pas la portée. Pour réaliser cette approche progressive, je commencerai par présenter et caractériser les problèmes de politique extérieure qui se posaient à Fribourg vers les années 1564-1588; puis je m'efforcerai de montrer comment

la situation a évolué jusqu'en 1588, et comment s'est modifiée l'orientation politique du gouvernement; enfin, je proposerai mon explication pour ce qui, dans cette évolution, ne me semble pas découler simplement du changement des circonstances historiques.

Il est inutile de rappeler, en commençant, que la scission du monde chrétien domine toute l'histoire du seizième siècle, et se trouve à l'origine des problèmes les plus ardus posés aux magistrats fribourgeois de cette époque. Mais il faut souligner un autre fait important: la crise économique, c'est-à-dire la rapide et constante montée des prix qui fut déclenchée par la découverte des mines d'argent de Potosi en 1545, et accélérée par l'insécurité due aux guerres de religion. La connaissance imparfaite que nous en avons a des excuses: tout d'abord l'ignorance des gens de l'époque sur la nature et les causes du renchérissement, qu'ils attribuaient le plus souvent à la colère de Dieu, et que Jean Bodin presque seul expliqua convenablement; puis la sécheresse des études qu'il faudrait mener pour établir des courbes de prix suffisamment probables. Mais les nombreuses tentatives du Conseil pour remédier à la cherté, et les doléances répétées qu'on trouve dans les correspondances privées, montrent que le souci du pain quotidien ne laissait guère de répit même aux plus marquants des magistrats, et qu'ils n'en pouvaient faire abstraction lorsqu'il s'agissait de prendre une décision politique. Bref, je suis assuré que, si l'on connaissait plus exactement les ressources et les besoins de ces ancêtres, on atténuerait, sans la réduire à néant, la condamnation pour avarice qu'un saint Charles Borromée pouvait se permettre mieux que d'autres après lui.

Si nous prenons, maintenant, les problèmes suscités par la scission religieuse de la Confédération, il faut mettre au premier rang la question des relations avec Berne. Certes, la disproportion des forces n'eût pas laissé, à elle seule, de paraître inquiétante à Fribourg, qui se trouvait complétement encerclée. Mais Berne protestante était la plus lourde épée mise au service de la nouveauté religieuse, une puissance militaire si grande qu'elle dépassait de beaucoup celles des Waldstætten réunis, puisqu'elle pouvait atteindre un effectif de 32 000 hommes. Et cette force n'était pas seulement source de prestige, elle représentait pour Fribourg

une véritable menace, contre laquelle, pendant la période que j'ai étudiée, on éprouva plusieurs fois le besoin de renforcer la vigilance armée. Il arriva en effet qu'au paroxysme de la tension entre catholiques et protestants, dans les années 1585-87, Fribourg craignit sérieusement une attaque bernoise contre ses murs; comme le roi de France lui demandait des troupes, elle répondait ceci: « *Nous avons à nos portes mêmes le plus grave danger que nous ayons jamais affronté, et cela à cause de l'arrogance et des préparatifs militaires de nos adversaires* (c'est-à-dire des Bernois) *qui, tout en prêtant des hommes aux huguenots français, garnissent de troupes leurs villes et leur pays et, pour cela, engagent de nombreux soldats étrangers, ce qui oblige Leurs Excellences à considérer qu'une assez grande partie de leur peuple se trouve déjà en France, sur laquelle ils ne pourraient compter en cas d'attaque brusquée* ».

A ce moment, Fribourg était persuadée qu'il s'agissait de « *défendre et sauver non seulement notre liberté ici-bas, mais aussi le salut de notre âme, contre ceux qui s'y attaquent si dangereusement* ». A mon avis, cependant, il y avait en Suisse, dans ces années-là, une atmosphère semblable à celle qui régna en France dès le printemps 1789, un état de nervosité où l'on craint tellement les complots de l'adversaire religieux ou social que le moindre incident déclenche la peur et commande des mesures défensives, que de l'autre côté on ne manque pas de considérer comme menaçantes. C'est de l'autosuggestion collective, phénomène qui n'a pas disparu... Je suis donc persuadé que Fribourg n'a jamais vraiment risqué une attaque par surprise des Bernois. Mais ceux-ci avaient bien d'autres moyens de pression: ne pouvaient-ils pas, puisqu'ils l'encerclaient, couper Fribourg du monde extérieur?; ne pouvaient-ils pas, simplement, interdire aux Fribourgeois tout achat sur leur territoire? C'était assez, car notre canton était largement tributaire des pays environnants: il lui fallait absolument des livraisons de sel régulières, et l'industrie textile, qui occupait encore la majorité de la bourgeoisie, avait en France ses principaux marchés d'approvisionnement et de vente; quant aux terres bernoises, on y achetait du sel, du blé, de la paille, des fourrages, et surtout... du vin. Or Berne ne recula pas, en 1585, devant la menace d'interdire toute livraison de ces produits: menace extrême à laquelle il n'est pas sûr qu'elle eût osé donner suite, mais eût-on

supporté seulement, en cette époque de sobriété modérée, de restreindre la consommation du vin? Fribourg se trouvait donc, géographiquement, aussi exposée que possible aux pressions de la puissante Berne. Comme les motifs de conflit se multipliaient, en cas de mauvaise volonté, autant qu'on le désirait, les Fribourgeois cédaient presque toujours, par crainte de se brouiller avec leurs combourgeois en demandant un arbitrage. C'est pourquoi les principaux magistrats, dont quelques-uns entretenaient d'intimes relations avec des parents ou des amis bernois, n'avaient pas tort d'estimer que leur confiance en l'amitié bernoise était encore la meilleure politique. On voit ainsi l'avoyer Jean de Lanthen, dit Heid, cet homme digne d'attention qui correspondait assidûment avec l'avoyer bernois Beat-Ludwig de Mülinen, écrire en 1582, au plus fort d'une crise dont je reparlerai, qu'il voulait « *prêter égard de cœur et de sentiments à la louable ville de Berne plutôt qu'à personne d'autre* » (le texte allemand est quelquefois presque intraduisible: « *dan ich mer uff ein lobliche statt Bern mit herzen und gmütt sechen will, dan dz ich einem andren lossen wölte* »). Cette politique amena par exemple Fribourg à rester en dehors de l'alliance que les Waldstætten conclurent avec Pie IV en 1565: on n'osait pas se payer le luxe de provoquer en y adhérant la colère bernoise, car « *on sait assez combien étroitement nos intérêts sont mêlés à ceux de nos adversaires* » (c'est-à-dire les Bernois) (« *dan woll zewüssen sye wellicher gstallt wir mit unnsern widerwertligen ingethan siend* »). De même, c'est pour éviter une brouille avec Leurs Excellences de Berne qu'on refusait coup sur coup d'accueillir l'évêque de Lausanne à Fribourg. Mais ceci fait voir que des esprits non accoutumés à composer, que des cœurs trop impatients de réaliser leurs idéals, étaient amenés à suspecter la soumission de ces hommes politiques aux impératifs de leur foi. Fermement convaincus que l'âme de Fribourg était en jeu, ce qui était une idée juste en elle-même, ces intransigeants pensaient que l'âme de leur pays se dégradait par toutes les compromissions auxquelles on l'obligeait; ils négligeaient le danger évident d'une grave crise politique, dans laquelle ils étaient sûrs, si elle se produisait, d'avoir, comme fils de la véritable Eglise et en vertu des promesses évangéliques, l'assistance divine. Les protestants n'étaient-ils pas les seuls responsables de la scission

intervenue dans la Confédération? Ils devaient donc combler eux-mêmes le fossé qu'ils avaient creusé, et les catholiques n'avaient qu'à rester dans l'expectative, refusant, en vertu de leur innocence, toute concession.

Le conflit de ces tendances se manifesta en l'année 1583. Les politiques, alarmés de la tension qui croissait entre Fribourg et Berne, estimèrent qu'il fallait accorder à celle-ci un gage de bonne volonté. L'occasion s'en offrait, car Berne sollicitait l'inclusion dans les pactes confédéraux des territoires qu'elle avait pris à la Savoie. L'avoyer Heid, qui se faisait gloire d'agir constamment pour une meilleure concorde entre tous les Confédérés, emporta péniblement, le 7 mai 1583, l'acquiescement de ses collègues. Dans le texte qu'ils adoptèrent et envoyèrent à leurs combourgeois, il n'était question que des territoires attribués à Berne par la sentence des XI cantons du 30 octobre 1564, et le Conseil de Fribourg entendait réserver par là Lausanne et les terres de l'évêché, ce qui était nécessaire pour tranquilliser le clergé. Mais les Bernois, dans leur lettre réversale, firent deux adjonctions qui tendaient à inclure tous les pays welsches détenus par eux. Le procédé était cavalier, mais les magistrats fribourgeois estimèrent qu'il était inutile de gâter par une protestation le geste de rapprochement qu'ils avaient fait. Mais le prévôt Schneuwly s'offusqua de ce silence. Il estima que l'Eglise était la victime visée par la tromperie bernoise, et qu'il devait blâmer le silence du gouvernement fribourgeois, ce qu'il fit en termes assez durs du haut de la chaire. On le cita devant le Conseil: celui-ci s'était déjà, une fois ou l'autre, rebiffé contre les interventions du clergé dans la politique, mais le prestige du prévôt était trop grand pour que, tout en le réprimandant, on négligeât ses interventions. C'est pourquoi on lui donna des explications: Fribourg n'était engagée que par le texte envoyé à Berne; s'il arrivait, d'ailleurs, que l'évêque réclamât ses terres, Leurs Excellences ne devraient aux Bernois aide, conseil ni appui, mais chercheraient tous les moyens propres à rétablir les choses dans leur ancien état. Le prévôt se tint, semble-t-il, pour satisfait; toutefois, selon l'ambassadeur de Savoie, un mécontentement s'éleva parmi le peuple, qui protestait « *apertement nen* (de la protection du pays de Vaud) *estre aucunement consentant* », et c'est à partir de ce moment-là que la lutte

s'ouvrit sérieusement, à Fribourg, entre la tendance conciliante et la tendance ferme à l'égard de Berne.

Ce conflit de tendances ne trouvait pas sa raison dans la nature des choses, mais dans la façon de les voir propre au seizième siècle. Il ne nous semble pas, en effet, que l'attitude d'un Heid, visant à l'apaisement, ait mis en danger la fidélité indéfectible de Fribourg au catholicisme. Mais il est de fait que le problème des rapports avec Berne apparaissait aux hommes de ce temps comme un problème de liberté politique, qui mettait en jeu, conformément au principe « *cujus regio, et ejus religio* », la fidélité religieuse et le salut éternel du peuple fribourgeois.

Il ne paraissait pas en être de même, en 1564, pour les rapports avec la France. Mais je voudrais d'abord remarquer qu'on a trop souvent représenté l'alliance française et le système des pensions comme un aliment continuel à la cupidité des Suisses. Les ambassadeurs du roi très-chrétien ont certes stigmatisé très souvent cette cupidité, mais ce n'est sûrement pas à eux que les magistrats des cantons allaient expliquer pourquoi ils avaient tellement besoin d'argent. Ce n'est pas toujours, en effet, le débiteur qui est à la merci du créancier ; celui-ci, lorsqu'il a un besoin vital des sommes dues, lorsque, par surcroît, il ne dispose d'aucun moyen de contrainte, doit en même temps ne point s'abaisser trop devant le débiteur, qui ne le payerait que selon sa fantaisie, et éviter de rompre avec lui, car ce serait perdre tous les arriérés. Or telle était la situation des Suisses vis-à-vis de la France, du moins si l'on pense à la caisse publique et aux magistrats, car les gens du peuple, qui ne touchaient pas de pensions, n'avaient pas de créances étrangères. L'argent français était la principale ressource du trésor public qui bouclait par un déficit chaque fois que le roi ne payait pas la pension d'Etat. Il était nécessaire aux magistrats, que leur carrière n'enrichissait pas, qui allaient jusqu'à affirmer, par exemple, que le comté de Romont, loin de représenter un rapport, entraînait des dépenses. Il arrivait même qu'un haut magistrat, bénéficiaire d'une pension annuelle, vînt dévoiler à ses collègues ses embarras financiers et demander la permission, pour s'en tirer, d'aller servir le roi : ainsi fit l'avoyer Heid en 1567, alors même que son collègue, l'avoyer Nicolas de Praroman, se trouvait déjà en France, et le Conseil n'osa refuser. Que le service

mercenaire fût un besoin vital, il y en a du reste une preuve « *a contrario* » : c'est la situation des Bernois, restés à l'écart lors du renouvellement de l'alliance en 1564. Or, voici comment le colonel Louis de Diesbach explique à Georges, son cousin fribourgeois, qui le lui avait reproché, son engagement à la fin de l'année 1575 dans l'armée du comte palatin Jean-Casimir, destinée à secourir les huguenots français : « *Cela me tirera de mon dénuement* ». D'ailleurs, on n'éprouvait jamais aucune peine à trouver, en Suisse, assez d'hommes prêts à s'enrôler. Même au plus fort du mécontentement contre la France, l'ambassadeur du roi, dès qu'il parlait d'une levée, voyait accourir à lui des dizaines de capitaines et ceux-ci, comme Heid en 1585, se réjouissaient quand la durée du service s'annonçait longue.

Tout cela rassurait les représentants de la France quand ils se voyaient assaillis de réclamations et menacés d'une rupture. L'un d'eux, nommé Pomponne de Bellièvre, diplomate de valeur, qui résida à Soleure de 1566 à 1571, avait même, selon le greffier de Lucerne, Rennward Cysat, conseillé à Henri III, dès 1574, « *de verser aux Confédérés aussi peu d'argent que possible et de leur emprunter tout ce qu'il pouvait, car c'était le moyen de les tenir en laisse (bim seil und in siner hand behalten) et de leur arracher tout ce qu'on voulait* », et Rennward Cysat estimait, après la mort d'Henri III, que le conseil avait reçu exécution. Seulement la colère n'arrangeait rien, et les Fribourgeois, au moment même (c'est-à-dire en 1582) où ils déclaraient éprouver plus d'estime pour le roi d'Espagne, acquiescèrent au renouvellement de l'alliance avec Sa Majesté très-chrétienne, parce qu'en le refusant « *on ne serait pas libéré de la caution qu'on avait assumée, on ne serait remboursé de son prêt, et les soldes arriérées ne seraient pas versées, mais tout serait perdu ; en outre, cela ne serait pas profitable aux commerçants et aux industriels* ». Ceux-ci, en effet, avaient un intérêt primordial à la liberté du commerce avec les pays d'outre-Jura, liberté qui fut gravement compromise dans la seconde moitié du seizième siècle par le protectionnisme mercantiliste qu'on instaurait en France. Or, il n'était pas question d'acheter la laine ailleurs, et c'est ce qui rivait Fribourg au royaume voisin plus solidement encore que les V cantons. Il ne semble même pas que l'on eût pu mettre en doute la nécessité de l'alliance française si l'atti-

tude de Charles IX et surtout d'Henri III dans les guerres civiles n'eût mêlé aux question économiques la question religieuse. C'est l'apparition de ce nouveau problème qui, pendant plusieurs années, sépara Fribourg des V cantons sur la politique à adopter vis-à-vis de la France. En effet, quand on se fut convaincu qu'il ne fallait plus attendre du roi la répression du protestantisme, deux réactions opposées se firent jour. La première participait d'une mentalité qui ne devait mourir qu'au dix-neuvième siècle, selon laquelle d'abord la monarchie était sacrée, car la longue succession des rois prouvait l'origine divine de leur pouvoir, selon laquelle d'autre part la monarchie était aussi nécessaire à l'Eglise que l'Eglise à la monarchie, puisque le pouvoir royal contribuait, par son épée, à la conservation de la société chrétienne. On rencontre cette conception chez la plupart des hommes politiques, militaires à l'occasion, qui avaient profondément subi l'influence française et acquis, dans l'exercice du pouvoir, une haute idée de leur rôle dans la chrétienté. Dans l'autre réaction se manifestait une tendance théocratique, par conséquent un moindre attachement au régime hérité du passé ; les hommes de cette tendance, impatients de soumettre au contrôle de l'Eglise la vie morale tout entière, c'est-à-dire toutes les activités humaines, finissaient par souhaiter la chute de toute institution qu'ils estimaient capable d'entraver l'action de l'Eglise. Or ce fut le cas de la monarchie française sous Henri III, et, dans la réaction que j'ai essayé de caractériser, on a reconnu, j'espère, celle de la Ligue catholique fondée à Joinville le 2 janvier 1585. C'est justement l'apparition de la Ligue et son influence qui, dans la Suisse catholique, divisèrent profondément les esprits et les cantons sur l'attitude à prendre vis-à-vis d'Henri III, et cela au moment où le gouvernement de Fribourg reconnaissait la nécessité d'une cohésion aussi étroite que possible entre les cantons de l'ancienne foi. En effet, la tendance favorable au roi garda la haute main à Fribourg, mais fut submergée dans les V cantons, et la rencontre de cette divergence me permet d'aborder le problème des rapports avec le bloc catholique du centre.

La question était de savoir si, en présence d'une scission religieuse qui avait tant de répercussions dans la vie publique, il fallait tendre, avant toute chose, à la solidarité politique des

fils de l'Eglise. Plus précisément, Fribourg devait-elle affronter Berne comme membre indéfectible du groupe catholique ou se séparer des V cantons chaque fois que leur attitude, dépassant les bornes du devoir strict, risquait de provoquer une tension entre les groupes antagonistes? Evidemment, des hommes comme l'avoyer Heid refusaient carrément cette politique confessionnelle. Ils répondaient aux V cantons, à propos de l'alliance avec le pape (1565), que l'obéissance ou la résistance aux décrets du Concile de Trente était du ressort particulier de chaque gouvernement, qu'ils n'avaient point à se mêler de ce qui se passait ailleurs, que la sécurité du territoire et sa vie économique étaient affaires temporelles, et qu'ils n'en resteraient pas moins solidaires des V cantons dans les questions purement religieuses. Et ils tenaient promesse: en 1570, par exemple, on avait conféré la prévôté de Locarno à un enfant de sept ans, et la majorité de la diète, c'est-à-dire les cantons protestants avec Fribourg et Soleure, avaient confirmé la collation; poussés par le cardinal Charles Borromée, les V cantons poursuivirent la révocation de ce vote et, pour retourner les Fribourgeois, leur envoyèrent une ambassade qui obtint plein succès. Les cantons se trouvèrent alors à six contre six, et les catholiques emportèrent la décision, grâce au bailli de Baden. Or, ce succès ne contenta pas pleinement les V cantons, car Fribourg, toujours soucieuse de ne pas soulever du mécontentement à Berne, demanda que l'affaire ne fût plus soulevée à la diète. Les V cantons n'étaient pas enclins aux ménagements: ils voyaient le diable dans les agissements des protestants, ces fauteurs de division, puisqu'aussi bien, selon l'avis même de Heid, « *le diable n'aime pas l'unité* »; ils estimaient donc, et je ne crois pas exagérer en le disant, qu'on ne composait pas plus avec les hérétiques qu'avec le Prince des Ténèbres. Cette tendance, que je me permets d'appeler fanatique, était certes peu représentée à Fribourg, et le seul homme politique que je saurais désigner comme l'ayant tenue ouvertement est le banneret Gurnel, que l'avoyer Heid réussit du reste à « terrasser » en 1587. Mais il est certain que la plupart des ecclésiastiques réformateurs poussaient de ce côté, et que les adversaires des principaux magistrats réussirent finalement à mettre en cause leur politique conciliante. Il y fallut d'ailleurs un certain nombre de circonstances qui se sui-

virent à partir de l'alliance avec Emmanuel-Philibert, et c'est ce qui m'amène à la question savoyarde, ainsi qu'à la question genevoise.

Je ne m'y attarderai pas, car on sait trop qu'il s'agissait uniquement, pour Fribourg, d'assurer la possession du comté de Romont. Il y avait deux moyens d'y parvenir: un arrangement avec le duc, ou un appui aux adversaires qui pourraient lui barrer le chemin de Romont, c'est-à-dire à Genève surtout. Et de fait on constate que Fribourg ne songea sérieusement à une combourgeoisie avec Genève que dans les années 1572-74, où les négociations avec la Savoie étaient rompues. Cette alternative, ainsi que la manière secrète et progressive, contraire à celle du clergé, dont triompha l'idée de l'alliance avec le duc, m'incite à penser, malgré certaines déclarations de l'époque, que le sentiment d'un devoir religieux ne joua presque aucun rôle à Fribourg dans les rapports avec la Savoie. J'ai du reste cherché à montrer dans ma thèse que les relations avec le duc ne devinrent jamais très cordiales, si bien que vers 1587, devant le comportement de ceux-là mêmes qui avaient fait aboutir l'alliance, l'ambassadeur de Charles-Emmanuel se mit en tâche de favoriser le parti qui combattait la politique gouvernementale. Autre fait caractéristique: jamais Fribourg, même après l'alliance de 1578, ne se désintéressa du sort de Genève, qui, si odieuse qu'elle fût, se trouvait sur la meilleure route pour aller en France. Sur ce point, d'ailleurs, l'attitude adoptée par les gouvernements de Fribourg et Soleure était singulière parmi les catholiques. Seules, les deux villes estimaient que l'indépendance de Genève était politiquement et économiquement nécessaire à la Confédération, et ce fut, comme bien l'on pense, une pomme de discorde entre elles et les V cantons, lequels furent même appuyés, dans leurs démarches contre la combourgeoisie avec Genève, par une bulle de Grégoire XIII (23 décembre 1573). Mais Fribourg eût probablement passé outre si elle n'eût craint de saper à la base toute négociation avec la Savoie. Ce qui ne l'empêcha pas de s'opposer, dans l'alliance de 1578, à ce que Genève fût nommée comme sujette du duc, et de réserver sa combourgeoisie avec Berne, ce qui lui permettrait, cas échéant, d'intervenir contre la Savoie dans une guerre provoquée par les affaires de Genève.

L'on voit ici combien la position de Fribourg était nuancée. Elle l'était trop, car elle suscitait en même temps la méfiance de Berne et celle des V cantons, et l'on fut bien obligé de s'en apercevoir: « *Je crains*, disait en 1582 Georges de Diesbach, *que nous autres Fribourgeois ne cherchions à être trop fins* » *(zu wilzig)*. Mais je ne saurais absoudre les V cantons de n'avoir pas compris combien difficile était la situation de Fribourg, combien utile était le rôle pacificateur que s'assignaient des hommes habiles comme l'avoyer Heid. Lorsque Fribourg proposait, pour ranimer les sentiments confédéraux, de renouveler le serment aux pactes, comment les justifier d'avoir refusé simplement parce que les protestants n'admettaient pas la formule traditionnelle, dans laquelle on invoquait les saints? Lorsque, en octobre 1585, et en janvier 1586, les quatre villes protestantes eurent envoyé dans tous les cantons catholiques une imposante délégation chargée de susciter une franche explication sur tous les motifs de dissension entre les blocs confessionnels, comment les justifier de n'avoir pas donné à leur réponse, comme le demandait Fribourg, un ton conciliant? Vraiement, leur attitude continuelle de défi contrastait profondément avec celle des hommes politiques fribourgeois.

Mais alors, comment Fribourg fut-elle amenée, dans les années 1586-88, à resserrer étroitement ses liens avec eux, et quels furent ses motifs pour adhérer à l'alliance espagnole, pour en arriver à cette reconnaissance implicite que l'opposition des blocs confessionnels était irréductible, et qu'il fallait se rabattre sur une politique d'alliances défensives entre catholiques? Pour l'expliquer, je vais tâcher de montrer comment les circonstances évoluèrent et comment la politique traditionnelle du gouvernement fribourgeois fut mise en question de plus en plus sérieusement. Chemin faisant, je chercherai à doser la part des différentes causes.

Je remarquerai d'emblée qu'il ne faut pas perdre de vue la connexion étroite des événements européens et des événements suisses. Nos ancêtres suivaient avec une attention soutenue les guerres de religion et la lutte contre les Turcs, guettaient dans chaque péripétie le doigt de la Providence. Lorsqu'on apprit la victoire des catholiques à Jarnac (13 mars 1569), et la mort de Condé, on sonna les cloches en signe de joie. Plus souvent, on déplorait amèrement que les huguenots français fussent si difficiles à domp-

ter, et l'on craignait que l'âpreté de la lutte ne semât la discorde entre Confédérés. En 1575, le capitaine Tugginer, de Soleure, se réjouissait de la paix qui semblait en vue ; « *elle contribuerait à la tranquillité et au bonheur de la Confédération, car, si la paix n'est pas faite, je crains que l'atmosphère empoisonnée d'où vient tout le mal ne gagne finalement notre patrie, surtout si l'on prête foi aux nombreus menteurs et qu'on laisse agir les intrigants* ». Que cette crainte ne fût pas vaine, on l'avait déjà vu après la Saint-Barthélemy. Berne, prise dans la vague de peur qui atteignait tous les protestants d'Europe, avait renforcé sa protection militaire. On apprit en outre, à Fribourg, que certains protestants, croyant à un complot concerté entre tous les catholiques d'Europe, parlaient de prendre les devants pour éviter d'être surpris comme Coligny. C'est pourquoi Leurs Excellences édictèrent des contre-mesures. Berne prit fort mal la chose, et déclara qu'elle se plaindrait à la diète. Mais l'élimination des chefs huguenots avait suscité parmi les catholiques, et jusqu'en Suisse, une nouvelle confiance, et Leurs Excellences rétorquèrent que de leur côté elles représenteraient à la diète « *comment les sujets bernois se comportaient vis-à-vis des leurs, quels affronts ils leur faisaient subir, combien injurieux étaient les sermons des prédicants, comment on voulait empêcher tout baptême d'enfant, et qu'enfin on agissait vis-à-vis des Fribourgeois comme s'ils n'étaient pas chrétiens* ». La tension fut, cette année-là, de courte durée. Mais elle reprit souvent, et chaque fois un peu plus grave, surtout parce que les protestants, supportant mal de rester passifs devant les luttes qui agitaient la France, finirent par s'engager en masse dans les armées huguenotes, celles-là même contre lesquelles, en vertu d'une alliance déjà ancienne, allaient combattre leurs Confédérés catholiques. On peut même affirmer que, pour la plus grande part, la crise traversée par la Confédération à la fin du seizième siècle, fut simplement une répercussion des guerres de religion. Voyons à titre d'exemple ce qui se passa à la fin de l'année 1575, quand onze officiers bernois, dont les colonels Gabriel et Louis de Diesbach, se furent engagés à fournir au fameux Jean-Casimir, champion du calvinisme, treize compagnies d'infanterie et de cavalerie, soit 4250 hommes. Les cantons catholiques, ainsi que Zurich, s'émurent vivement. « *Je vous assure*, écrivait Heid à

Georges de Diesbach, *que je treuve lettat des Ligues bien trouble ; tout le monde crye sus ce povre Urs, vous assurant que sil nappellent leurs gens, je craings que lon ne leur prépare ung bancquet que ne seray pas bon, car tous les cantons, tant huguenods que aultres, et principallement Zürich, son fort mal content* ». La diète exigea le rappel de ces troupes, mais Berne s'exécuta avec une telle mollesse qu'elles n'hésitèrent pas un instant à poursuivre leur route... et rentrèrent, l'année suivante, étendards déployés. Cette levée, que Heid lui-même trouvait « *inopportune et déplacée* » (unzyttig und ungerympt), irrita d'autant plus les catholiques que les capitaines bernois devaient être payés par Henri III, lequel avait ainsi acheté la paix à Jean-Casimir.

Les années 1574-79 marquèrent d'ailleurs un tournant dans la situation politique en Suisse. Ce n'est pas qu'il ne se fût rien passé d'intéressant de 1564 à 1574, mais il semblait encore, à la mort de Charles IX, en 1574, que le prestige de la monarchie pût être rétabli rapidement, et la politique traditionnelle du gouvernement fribourgeois ne paraissait pas près d'être mise en question. Pour ce qui est de la France, on avait passé tour à tour de la satisfaction à l'inquiétude, de l'inquiétude à la satisfaction. Après la retraite de Meaux (28 septembre 1567), si glorieuse pour les Suisses, il avait semblé que tout allait pour le mieux, mais la paix de Longjumeau (21 avril 1568) avait fortement déplu, et l'on avait commencé à se demander si l'obéissance au roi ne devait pas céder le pas à la fermeté religieuse (c'est à ce moment-là, d'ailleurs, que saint Pie V encourageait l'indocilité envers le roi du gouverneur de Lyon et du Dauphiné) ; puis les batailles de Jarnac et Moncontour avaient ranimé des espérances, que la paix de Saint-Germain (8 août 1570) avait de nouveau trompées ; les déceptions des années suivantes s'étaient brusquement effacées à la nouvelle de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), mais ensuite la guerre avait été mollement menée. L'avènement d'Henri III, qui s'était brillamment comporté à Jarnac et à Moncontour, permettait heureusement d'espérer enfin plus de fermeté. Quant à la situation en Suisse, elle n'avait guère changé. Malgré un léger empirement de ses relations avec Berne, dû en particulier aux avanies qu'on infligea en pays protestant à des troupes fribourgeoises partant pour la France, Fribourg ne s'était pas rapprochée des V cantons.

C'est même au printemps 1574 qu'elle fut le plus près d'assumer, ce qui leur paraissait infamant la protection de Genève. Mais l'automne marqua la reprise des négociations avec la Savoie, et surtout le commencement des désillusions qu'allait infliger Henri III.

Le premier défaut de ce roi fut de laisser tomber ses finances dans un état déplorable. Les Suisses avaient pourtant fait preuve de quelque patience au sujet des paiements arriérés de Charles IX. Mais la prodigalité du nouveau roi, son faste inconvenant, scandalisa bientôt la France et la Suisse. On lui repocha par ailleurs l'écrasement que subirent à Die, le 13 juin 1575, 22 enseignes suisses, parce qu'on estima qu'il n'avait pas observé, à leur égard, les conditions de l'alliance. On s'irrita de le voir qui trouvait de l'argent pour arracher la honteuse paix de Monsieur (6 mai 1576), alors qu'il n'en avait point pour ses alliés catholiques. D'aucuns affirmaient déjà que les Français étaient « *tous gens masqués, dissimulés et pipeurs* », et cette opinion s'implanta largement, si largement qu'à la fin de 1578, selon Balthazar de Cressier, truchement de l'ambassadeur français, « *Henri III et ses représentants avaient perdu tout crédit auprès des Confédérés et on ne prêtait plus aucun égard à leurs discours* ». Le truchement se lamentait par ailleurs de rester seul, car le titulaire, Bellièvre de Hautefort, constatant que, sans argent, tous ses efforts étaient inutiles, avait préféré s'en aller. Or, c'est pendant son absence que les agents savoyards menèrent à chef l'alliance entre le duc et les VI cantons. De l'aveu même du Savoyard Chabo, il eût pourtant suffi de distribuer un peu d'argent pour empêcher la réussite de ces négociations. Mais il fallut cette défaite dilomatique pour faire comprendre à Henri III l'effort qui s'imposait. Il ne le comprit du reste qu'insuffisamment, et les doléances des Suisses ne discontinuèrent pas jusqu'à l'avènement d'Henri IV, et même au delà. Il ne me semble pas, toutefois, que cette seule carence eût amené les hommes des V cantons à menacer de dénoncer l'alliance. C'est l'attitude équivoque d'Henri III à l'égard des huguenots qui ôta à l'alliance française, dans l'esprit de certains catholiques, toute sa justification morale. Tant que le roi se montrait ferme dans la répression du parti hérétique, on pouvait considérer que l'alliance scellait une union agréable à Dieu, celle des autorités légitimes contre les ennemis de l'ordre. Si le roi, par

contre, pactisait avec les rebelles, il trahissait sa mission, qui était de tenir le glaive temporel dans la société chrétienne, de maintenir sans défaillance l'état de choses institué par la Providence. C'est pourquoi on commençait à se demander si la société chrétienne ne devait pas trouver d'autres défenseurs. Ceux qui répondaient « oui », tenaient un motif pour rompre l'alliance, mais un seulement, car la rupture n'eût point avancé le paiement des créances accumulées. Philippe II, disait-on, méritait l'estime des catholiques mieux qu'Henri III ? Peut-être ; il n'était toutefois pas moins impécunieux, et l'intérêt s'opposait à ce que l'on rompît avec le roi très-chrétien pour se lier au roi catholique ; c'est ce qui permit aux ambassadeurs français d'obtenir sans trop de peine, en 1582, le renouvellement de l'alliance.

Cette année-là, cependant, s'était produite une crise où l'on voit comment avait évolué la situation de Fribourg dans la Confédération. Cette évolution avait commencé par la conclusion de l'alliance savoyarde, qui marque un tournant. Les V cantons, ne comptant plus sur l'appui d'Henri III, qui ne parvenait même plus à mater ses sujets, y avaient cherché une aide pour le cas d'une guerre religieuse. Fribourg, par contre, n'avait songé qu'à conserver ses conquêtes, faisant de la renonciation ducale au comté de Romont la condition primordiale de son adhésion. Mais celle-ci souleva à Berne une profonde méfiance. « *L'alliance savoyarde qu'ont jurée les VI cantons*, écrivait l'avoyer de Berne Beat-Ludwig de Mülinen, *est presque dirigée contre Genève (vast über Genff erdacht) ; Dieu veuille que subsiste le bon voisinage entre nos deux villes* ». Ceci montre qu'on n'avait pas compris toute l'extension des réserves exigées par Leurs Excellences dans le texte de l'alliance, et qu'aux yeux des Bernois Fribourg avait donné son accord à la politique confessionnelle des V cantons. Ce n'était pas le cas, mais cette croyance contribua, comme il arrive encore souvent, à créer précisément l'état de fait qu'elle avait dénoncé par erreur. En effet, l'opinion publique s'échauffa de plus en plus dans chacun des deux cantons, et provoqua de nombreux incidents, qui suscitèrent parfois une vive émotion. Je rappellerai celui qui surgit à la fin de l'année 1580 : le nonce Bonhomini, traversant Berne pour se rendre à Fribourg, fut obligé par un attroupement de descendre dans une auberge ; on le reconnut, et il fallut, pour empê-

cher qu'il fût trop gravement pris à partie, l'intervention des magistrats; mais ceux-ci lui reprochèrent de n'avoir sollicité aucune autorisation, et il n'échappa pas, tandis qu'il s'en allait, aux apostrophes et aux boules de neige de la foule. Les V Waldstætten se laissèrent gagner par une extrême excitation. Fribourg elle-même, qui d'ordinaire cherchait à retenir leurs emportements, commençait à être excédée. Elle décida de saisir cette occasion pour expliquer à ses coreligionnaires « *que Leurs Excellences, ainsi que leurs bourgeois et leurs sujets, voient tous leurs droits foulés aux pieds dans les pays bernois* ». Cependant, l'avoyer Heid trouva la colère des V cantons si grande que, « *si Fribourg et Soleure n'avaient jeté de l'eau dans le feu, l'affaire eût peut-être fort mal tourné* ».

Hélas, ce rôle d'apaisement devenait chaque jour plus difficile, d'autant plus que les V cantons, auxquels Fribourg devait quelque reconnaissance pour avoir, grâce à eux, conservé Romont, avaient la méfiance fort prompte. Pour leur prouver sa bonne volonté, il arriva que Fribourg ne put éviter d'affronter le mécontentement bernois: je pense à l'alliance que conclurent en 1579 les cantons catholiques et l'évêque de Bâle, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee. Celui-ci émettait des prétentions sur la ville de Bienne, qui était combourgeoise de Berne. Il était donc à craindre qu'il n'entrât un jour ou l'autre en conflit avec le grand canton protestant, qui, par surcroît, barrait aux Fribourgeois la route de l'évêché. Pour toutes ces raisons, l'alliance paraissait imprudente à plusieurs magistrats de notre ville. Si l'on y acquiesça finalement, ce fut surtout pour contenter les V cantons. Seulement, il est évident que, du même coup, on mécontentait les Bernois. Ceux-ci craignirent, semble-t-il, puisque Fribourg prenait sous sa protection l'intégrité de l'évêché de Bâle, qu'elle n'appuyât l'évêque de Genève dans ses revendications à l'égard de sa ville, et qu'elle n'accueillît, surtout, l'évêque de Lausanne dans ses murs et ne lui rendît ce qu'elle détenait de ses terres. Aussi commencèrent-ils à se prétendre les héritiers de l'évêque chassé en 1536: cela signifiait l'ouverture de nombreux conflits avec Fribourg, c'est-à-dire de nouveaux motifs pour elle de resserrer ses liens avec les V cantons. Mais la politique des V cantons était loin de plaire à Leurs Excellences de Fribourg, qui, ayant des sujets de mécompte de chaque côté, n'osant se

brouiller ni avec l'une ni avec les autres, cherchait obstinément à tenir une position médiane qui fût un lieu de rencontre possible entre les deux blocs confessionnels. Si le dessein était louable, on vit en 1582 qu'il n'était plus guère réalisable.

Au printemps de cette année-là, on apprit que Charles-Emmanuel, le jeune duc de Savoie, rassemblait des troupes en face de Genève. Berne se prépara à leur tenir tête, et la guerre, bientôt, parut imminente. Le Bernois demandèrent aux Fribourgeois de leur promettre un « *loyal regard* » ; on leur répondit seulement que « *s'ils étaient attaqués au mépris du droit et des traités, ils auraient plus d'amis qu'ils ne pensaient ; mais que le nombre de leurs ennemis dépasserait aussi leur attente s'ils attaquaient eux-mêmes le duc de Savoie* ». Cette position d'attente, malheureusement, ne satisfaisait personne, et les V cantons moins encore que Berne, puisque, approuvant franchement le duc ils lui envoyèrent bientôt des troupes (11 juin). Dès lors la guerre menaça de surgir entre Confédérés eux-mêmes, et le bruit se répandit à l'étranger qu'elle avait éclaté. Jamais les Fribourgeois n'avaient plus vivement senti la nécessité d'être des conciliateurs, et ils se multipliaient pour réussir. Or voici quel en fut le résultat : « *On sentit à Berne*, selon Georges de Diesbach, *du mécontentement contre les Fribourgeois, qu'on avait trouvés trop froids à l'égard de leurs combourgeois* » ; d'autre part, Fribourg s'étant jointe à Zurich, Bâle, Schaffhouse, Glaris et Appenzell pour réclamer le retrait des troupes accordées au duc, le greffier de Lucerne, Rennward Cysat, blâma cette collusion des deux villes catholiques avec les protestants : « *cela montre*, écrivait-il, *à quoi l'on peut s'attendre de la part de ces deux cantons* ». L'activité médiatrice de Fribourg ne lui avait valu que des méfiances.

Cette crise n'avait certes pas rapproché Fribourg des V cantons. Mais c'est du côté de Berne que, dans les années suivantes, l'horizon s'assombrit. On s'irrita de l'opposition protestante au calendrier grégorien, que les catholiques mirent en vigueur au début de 1583 ; puis il y eut la grave affaire Jost Alex, que je n'ai pas besoin de relater, et une multitude d'autres ; l'excitation de l'opinion publique était telle, au début de l'année 1585, que la peur y pouvait éclore rapidement ; or le bruit se répandit que Berne formait des projets agressifs ; il paraît même qu'on découvrit

une entreprise concertée entre Bernois et Genevois pour s'emparer de Fribourg. C'est alors que Leurs Excellences prirent l'initiative quasi révolutionnaire de demander à leurs coreligionnaires « *s'il n'était pas d'une haute néce sité que les cantons catholiques conférassent de ce qu'ils pouvaient, en ces temps de troubles et d'inquiétudes, attendre les uns des autres, et principalement de la manière dont il fallait parer à une attaque soudaine* ; le délégué fribourgeois à la diète catholique recevait en outre l'autorisation de proposer le renouvellement du pacte entre les VII cantons catholiques. Je me demande si cette démarche ne fut pas la première impulsion aux pourparlers qui devaient aboutir, le 5 octobre 1586, à la fameuse Ligue d'Or, par laquelle on promit de faire passer l'union des catholiques avant tout autre pacte chaque fois que, dans la Confédération, une question religieuse serait mise en jeu. Peut-être les V cantons désiraient-ils, en négociant ce pacte, amener Fribourg, avec Soleure, à conformer sa position à la leur à propos de Genève, mais les Fribourgeois n'avaient d'autre intention que de pourvoir à leur sécurité. Il est vrai qu'une brouille surgit entre Fribourg et les V cantons au cours de l'année 1585, qui vit la montée en flèche de la Ligue catholique ; c'est que Heid maintint fermement son canton dans le camp du roi, tandis que Ludwig Pfyffer entraînaît la Suisse centrale dans celui de la Ligue ; mais cela ne dura que jusqu'au moment où Henri III se proclama chef de la Ligue. Par contre, les relations avec Berne s'aggravaient toujours, notamment à la suite d'un ouvrage de polémique que publia le curé Werro à la fin de l'année 1585, les « *Fragstuck des Christlichen Glaubens an die neuwe Sectische Predigkanten* ». Peu de jours avant la conclusion de la Ligue d'Or, Leurs Excellences de Fribourg, ayant appris qu'un Bernois avait menacé de « *venir bientôt prendre quartier à Fribourg* », opinaient qu' « *un acte de violence était à craindre comme le feu après la fumée* ». Il n'y a plus à douter : la crainte de Berne commandait l'attitude des Fribourgeois. Il faut remarquer d'ailleurs qu'à ce moment-là l'avoyer Heid se trouvait en France. Il était parti au printemps 1585, déconcerté peut-être par la tournure des événements et l'évolution où ses collègues entraînaient Fribourg. Il ne revint qu'au printemps 1587, et se vit bientôt attaqué ouvertement par les ennemis de la politique traditionnelle, qui voulaient briser là avec tous les

protestants et suivre les V cantons dans leur politique hispanophile. Il vit sans doute que l'inquiétude soulevée par la situation générale allait leur permettre de triompher puisque, le même automne, il chercha de nouveau à s'engager pour la France. C'est alors que les Français commirent une assez grosse maladresse: les V cantons venaient de signer l'alliance avec Philippe II; lorsque Henri III demanda une levée, ils exigèrent tout de même qu'on prît chez eux l'un des deux colonnels, et l'ambassadeur du roi céda; or on avait fait des promesses au Glaronnais Gallati et au Fribourgeois Heid: c'est celui-ci que Ludwig Pfyffer, le tout-puissant, désigna pour être écarté. On s'aliénait ainsi le plus fidèle au roi de tous les Fribourgeois, celui qui seul osait passer outre aux méfiances et aux précautions de ses collègues. Ce dernier bastion disparu, le parti espagnol prit la haute main, qui prétendait trouver en Philippe II le prince catholique capable d'assurer du secours à ses coreligionnaires dans toutes les circonstances où leur foi serait menacée, assez puissant pour faire contrepoids aux liens que Berne nouait de tous côtés. N'ayant plus rien à espérer d'Henri III dans les dangers qui les assaillaient, se voyant prétérités au profit de ceux-là mêmes qui venaient de s'allier au plus grand ennemi de la France, éprouvant, comme disait l'ambassadeur Sillery, « *quelque secret mescontentement de nestre traictés selon lopinion quilz avoient de leurs merites* », les Fribourgeois décidèrent rapidement, en août 1587, d'entamer des négociations avec l'ambassadeur d'Espagne. Ils ne retardèrent leur adhésion à l'alliance, me semble-t-il, que pour se faire payer quelque peu, et la donnèrent le 26 février 1588.

Ce faisant, ils ne répudiaient pas, certes, l'alliance avec le roi de France; ils restaient même tout disposés à lui revenir dès que l'intérêt et le sentiment religieux le permettraient; ils n'en allaient pas moins à l'encontre de ce principe traditionnel, qu'il fallait éviter d'assumer simultanément des obligations auprès de deux puissances si elles risquaient d'entrer en guerre l'une contre l'autre. C'est en vertu de ce principe qu'en 1574, à un moment où il ne semblait pas exister d'antagonisme entre les deux rois de la catholicité, où ils paraissaient même solidaires devant le péril protestant, le gouvernement fribourgeois avait interdit tout engagement en dehors de la France. Il y avait en

effet une règle de conduite qui, à Fribourg particulièrement, guidait les hommes de l'ancienne tradition helvétique: c'était la fidélité aux préceptes et aux exemples des ancêtres. « *Nos aïeux n'ont pas été des enfants* », écrivait Gurnel dans le Ratsmanual de 1571, « *ils ont laissé subsister les bonnes choses* ». Comment on en vint à abandonner cette ligne de conduite, cela n'est pas expliqué suffisamment, à mon avis, par tous les motifs que j'ai exposés. L'idée de l'alliance espagnole ne s'imposa pas, en effet, progressivement sur un groupe homogène de magistrats, comme cela s'était passé pour l'alliance savoyarde, mais soudainement, comme lorsque un parti, grâce à un ultime transfert de voix, renverse celui qui a le pouvoir. Plusieurs témoignages concordent, du reste, pour montrer que Fribourg était vraiment divisée en deux partis, que dans l'un dominaient les magistrats rompus aux souplesses de la politique, et dans l'autre les ecclésiastiques qui conduisaient la Réforme catholique. Il y avait donc opposition de deux mentalités, et c'est là que j'espère toucher le fond du problème.

On serait tenté, au premier abord, de se représenter les choses ainsi: le parti des magistrats traditionalistes accordait la primauté, dans sa politique, aux intérêts temporels; le parti des ecclésiastiques rénovateurs luttait pour qu'il accordât la primauté aux intérêts spirituels. Mais ce serait bien faux, d'une part parce que les traditionalistes étaient très fermement attachés à leur foi, comme le prouve leur correspondance, d'autre part parce qu'on ne voit pas comment la conclusion d'une alliance avec Philippe II pouvait être réclamée par le seul sentiment religieux. Ce qui est évident, c'est que les ecclésiastiques revendiquaient, dans la société, une place plus importante que ne leur en avait laissé les dernières générations d'hommes politiques. Ceux-ci, par suite de la carence du clergé, étaient accoutumés de jouer un rôle même dans la sauvegarde des intérêts spirituels. Ils s'étaient appropriés des droits qui appartenaient au clergé, et se regardaient comme des sages chargés de maintenir leur peuple, y compris les prêtres, dans la voie de la morale. C'est pourquoi ils se plièrent de mauvaise grâce à certaines décisions tridentines, notamment aux décrets sur le mariage, au sujet desquels ils prétendirent, après s'y être résignés, fonctionner comme cour d'appel. Il y avait, dans cette résistance,

une bonne dose de méfiance, et même quelque mépris pour les prêtres, comme on le sent particulièrement chez l'avoyer Heid. Mais on commettrait la plus grosse erreur, un vrai contresens historique, d'y vouloir déceler, comme nous y pousseraient certains historiens du seizième siècle, la naissance du laïcisme. Aux plus indépendants, aux moins conformistes des hommes, en ce temps-là, s'imposait d'une manière constante la présence du sacré, c'est-à-dire de tout ce qui paraissait mystérieux et redoutable. Tout ce qui ne tombait pas sous le pouvoir de l'homme était regardé comme une hiérophanie, une manifestation de la Providence, depuis les mouvements astraux jusqu'à la maladie en passant par la cherté de la vie. « *Nous méritons*, écrivait le chancelier Gurnel après le passage d'une comète, *le châtiment qui nous frappe à cause de nos péchés.* » Tout ce qui arrivait, fût-ce par hasard ou par une libre décision, était positivement voulu par Dieu. Bien plus, la conséquence semblait nécessaire dès ici-bas entre le mérite et sa récompense, entre la faute et son châtiment. Il en résultait, d'une part que toute la prospérité de l'Etat était entre les mains du Tout-puissant, d'autre part que le premier devoir du gouvernement était de mériter la protection divine en assurant sans défaillance la fidélité du pays à la véritable religion. Quant à discerner, au temps où la voix de l'Eglise ne se faisait pas entendre, ce qu'il y avait de valable dans les tentatives de renouveler la ferveur religieuse, Leurs Excellences de Fribourg s'étaient cramponnées à l'idée qu'il était condamnable de rien changer à ce que la Providence avait laissé subsister.

Ne daubons pas sur ce traditionalisme rigide, puisque c'est lui qui avait gardé Fribourg au catholicisme. Il me semble voir cependant, avec mon regard d'homme moderne, qu'il était d'essence et d'origine politique: ainsi la fidélité de notre canton à l'ancienne religion aurait été due à une contamination du religieux par le politique, au moins dans la mesure, qui est grande, où l'intervention des autorités civiles y fut nécessaire. Mais les magistrats n'eurent pas le sentiment d'avoir, en s'occupant de sauver le catholicisme, outrepassé leurs attributions. Rien n'était moins indifférent à l'Etat que le maintien de la vraie religion, puisque la moindre dérogation, tolérée par le gouvernement, aux obligations du catholicisme, ne fût-ce que le refus de se découvrir

au tintement de l'Angélus, risquait d'attirer la colère de Dieu sur le pays entier. Le temporel était donc solidaire du spirituel, et d'une solidarité plus qu'accidentelle, car on ne distinguait pas les modalités de l'action divine, ni les deux destinées de l'homme. Temporel et spirituel ne se distinguaient pas comme ordonnés à des fins incommensurables, mais seulement comme chargés de rôles différents dans la conduite de l'homme vers ses fins, l'Etat disposant des moyens humains et l'Eglise des secours divins. Quand donc le ministère ecclésiastique faisait défaut ou manquait son but, il était normal que le pouvoir civil intervînt avec ses moyens propres. Or ceux-ci ne s'étaient-ils pas révélés efficaces? la Providence n'avait-elle pas accordé aux autorités la sanction de son appui pendant tout le temps où, presque seules, elles avaient veillé sur l'héritage des ancêtres? Et voilà que les prêtres, à peine revenus à la conscience de leurs devoirs, réclamaient des droits qu'on n'avait pas vus en leur possession depuis des générations.

Il était d'autant plus dur de leur céder que, perdant le critère de l'ancienneté, les magistrats ne pouvaient vérifier facilement si les prétentions du clergé étaient légitimes, et que cette légitimité leur parut compromise, quelquefois, par des immixtions manifestement indues dans ce qui ne ressortissait qu'au pouvoir civil. Les ecclésiastiques rénovateurs, pour y avoir insisté en revendiquant leurs droits, avaient précisé dans l'esprit des hommes politiques la distinction du spirituel et du temporel. Le gouvernement ne s'en pouvait-il prévaloir pour mener, par exemple à l'égard de Berne, la politique qu'il estimait nécessaire à la sauvegarde de l'Etat? Mais il se produit, je crois, dans chaque grand mouvement spirituel, qu'au lieu de concentrer toute leur attention sur les exigences essentielles des idées rénovatrices, certains hommes se laissent entraîner par l'impatience d'en tirer toutes les conséquences les plus ultimes. Cette ardeur, insuffisamment contrôlée par un approfondissement de la vie intérieure, les emporte fréquemment au delà de ce qui est bon. Loin de corriger certains défauts de l'ancienne mentalité, il arrive même que, cherchant à prouver leur zèle, ils les exaspèrent inconsciemment. Je pense en le disant à Sébastien Werro: ce dialecticien ne s'était point formé une juste compréhension des deux idées suivantes, déjà familières à l'ancienne mentalité: que tout ce qui arrive est providentiel, et que « hors

de l'Eglise il n'y a point de salut »; il en déduisait, ce qui est un trait de fanatisme, que « *de même que les miracles, la contrainte est aussi un moyen de provoquer l'action de la grâce* » pour la conversion des hérétiques. Contre de pareilles déraisons, les politiques de l'ancienne mentalité étaient protégés par la conviction qu'il suffisait au salut de défendre l'ordre chrétien légué par les ancêtres, que l'assaut de Satan dans l'hérésie avait été permis par Dieu à cause des péchés commis par les siens, que le Tout-puissant seul pouvait extirper le protestantisme, et qu'il ne le ferait pas avant que ses fidèles eussent sérieusement amendé leur vie. C'est ce que me semblent indiquer notamment des réflexions très intéressantes que fit en 1575, après un voyage en France, l'avoyer Louis d'Affry. Mais la Réforme catholique avait répudié cet esprit défensif. Il s'agissait maintenant de marcher vers un idéal lointain, et l'état de choses existant cessait de paraître justifié par sa seule ancienneté. Cette barrière ôtée, il n'y en avait plus d'autre, contre certains excès, qu'une conscience profonde de l'essence de la rénovation spirituelle, conscience qui ne fut peut-être pas très répandue. D'autre part, cette tendance, qu'on peut appeler progressiste, s'infiltrant dans la politique, y produisit un affaiblissement du principe traditionaliste, dont l'attachement à l'alliance française fut la principale victime. Beaucoup de catholiques considéraient que, redevables à la Providence d'être demeurés dans l'Eglise, ils devaient lui consacrer tout ce qu'ils détenaient de puissance terrestre. Or l'Europe s'était mise à regarder Philippe II comme le héros de la lutte contre l'hérésie. C'est autour de lui, par conséquent que devaient se réunir toutes les forces du monde catholique, et l'on devait rompre l'alliance avec la France si elle entravait ce grand rassemblement. Toute la politique, en somme, devait être subordonnée aux desseins de l'Eglise, et même si cela blessait de gros intérêts, car Dieu pourvoirait aux besoins de ses zélateurs. Je crois même qu'il n'eût pas fallu pousser beaucoup certains hommes pour qu'ils déniassent à l'Etat toute autonomie, dans quelque domaine que ce fût.

Il résulte de ceci, et des idées que j'ai émises plus haut, que les champions de la Réforme catholique ne pouvaient manquer de susciter la division dans les cantons et dans la Confédération. Est-ce à dire qu'ils avaient, comme on l'a insinué, étouffé en eux

l'amour de la patrie? Rien ne serait plus faux. Ils croyaient seulement, et d'une façon plus entière que nous, que la patrie était entre les mains du Tout-puissant et qu'il importait avant tout de Le bien servir. Que cette résolution de n'accepter aucun compromis eût suffi à aggraver la scission confessionnelle dans la Confédération, c'est ce qui ressort des réactions protestantes à la nonciature de Bonhomini, dans lequel on dénonçait un agent espagnol. Reconnaissons toutefois qu'il y eut dans l'attitude des prêtres réformateurs des outrances auxquelles il faut attribuer, pour une certaine part, l'aggravation menaçante de la tension confessionnelle dans les années 1580. C'était, et cela restera peut-être inévitable tant que le zèle religieux ne sera pas purifié de toutes ses scories, tant qu'il n'y aura pas, parmi les hommes, une majorité de saints.

TOUTE MÉNAGÈRE AVISÉE
CONFIE A L'ÉLECTRICITÉ
LE SOIN DE RENDRE SA CUISINE
PLUS AGRÉABLE

●

Suivez son exemple
cuisez à l'ÉLECTRICITÉ
et surtout sur une cuisinière

« LA MÉNAGÈRE »

CUISSON ÉLECTRIQUE — CUISSON ÉCONOMIQUE

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

DU CANTON DE FRIBOURG

Instituée par la loi du 3 décembre 1853

GRAND-RUE 25

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

RÉCEPTION DE DÉPÔTS
CONTRE OBLIGATIONS ET SUR LIVRETS D'ÉPARGNE

TIRELIRES

ACHAT, VENTE, GARDE ET GÉRANCE DE TITRES
LOCATION DE CASIERS

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A
BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC, MORAT

J. A.

Bibliothèque cantonale et
universitaire Fribourg

DE VILLARS

CHOCOLAT CACAO
BISCUITS THE
TALISMALT CAFÉ

CHOCOLAT
VILLARS

Propriétaires !

LE GAZ pour **la cuisson**
pour **le chauffe-eau**

est indispensable dans un appartement

Téléphone 2 30 35